

EDITO

Après plus d'une année de difficultés liées à la crise provoquée par la COVID 19, nous pouvons aujourd'hui espérer voir le bout du tunnel. Si nos projets ont évidemment été quelque peu retardés, ils ne sont pas pour autant remis en cause. Au niveau économique, Albiez s'en est finalement mieux sorti que bien d'autres stations qui n'ont pas la vocation « familiale » qui est la nôtre.

Dans ce numéro, une nouvelle rubrique s'ouvre, celle du souvenir pour se rappeler ce qu'était Albiez il y a une cinquantaine d'années. Nous ferons également le point sur l'adressage qui permettra enfin que chaque habitat dispose d'une adresse « lisible » par tous, en particulier les vacanciers venant dans notre village pour la première fois. Sans oublier que l'adressage est le préalable indispensable pour bénéficier de la fibre dont l'arrivée en Maurienne est programmée. Ainsi, les connections internet aujourd'hui en ADSL seront beaucoup plus rapides et beaucoup plus fiables.

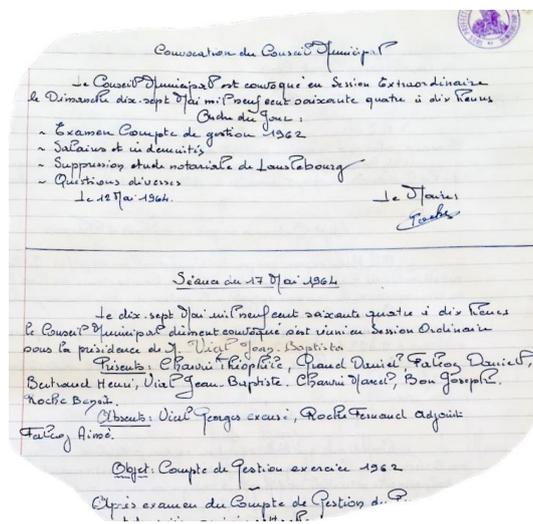
Nous ferons également le point sur la saison d'hiver écoulée et les projets d'évolution du domaine skiable qui sont nombreux et vont s'étaler sur plusieurs années.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean DIDIER

C'ETAIT HIER A ALBIEZ...

Nous nous sommes plongés dans les registres retraçant les décisions des conseils municipaux des années soixante. A l'époque, on écrivait à la plume... Les anciens se souviendront et les plus jeunes découvriront la vie d'hier à Albiez...



30.11.1960 Adhésion au Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan (à l'occasion de la création de ce syndicat). Un vaste plan d'aménagement doit être mis en œuvre, concernant le secteur touristique, le secteur agro-pastoral et la zone forestière.

15.01.1961 Avec un effectif de 30 élèves inscrits à l'école, porté à 32 à la rentrée prochaine, l'administration est sollicitée pour obtenir un dédoublement de la classe.

09.03.1961 La construction de la route du Mollard aux Rieux a été engagée en 1958 et financée par 4 emprunts pour un total de 190.000 nouveaux francs... mais la commune ne peut faire davantage. Décision est prise de demander une aide financière au département. En effet, si ce projet permet de désenclaver Albiez le Vieux, il permet également de pouvoir atteindre St Jean d'Arves et St Sorlin, si la route principale d'accès est fermée pour cause d'avalanches ou d'éboulements.

11.07.1961 Les travaux de construction du nouveau cimetière sont en cours, son ouverture est prévue le 15.11.1962. Les prix de concession sont fixés, 7 nouveaux francs pour 30 ans et 40 nouveaux francs pour 100 ans.

04.10.1961 Décision de faire réaliser un plan d'urbanisme par un architecte afin d'éviter une dispersion anachronique des constructions et parvenir à une implantation harmonieuse d'une station touristique. A ce même conseil, décision de demander aux PTT la mise en place d'une cabine téléphonique au Collet et à Gévoudaz, hameaux isolés.

LA REVISION DE L'ADRESSAGE

Pierre PERSONNET fait le point sur la révision de l'adressage, une modernisation nécessaire et obligatoire.



Commençons par une ou deux histoires vécues.

Il y a quelques temps, j'ai été amené à appeler les secours pour qu'ils puissent prendre en charge un blessé grave polytraumatisé localisé sur une rue d'Albiez-Montrond mal référencée. De précieuses longues minutes ont été perdues et le conditionnement du blessé a été plus complexe car le véhicule de secours ne trouvait pas le lieu de l'appel.

L'an dernier, un livreur arrivant par le Col du Mollard, est arrivé à pied à mon domicile car il ne trouvait pas les moyens de franchir les blocs en haut de la Montée du Col... Temps perdu 45 minutes.

Ces deux incidents ne se seraient pas produits si nous disposions sur notre Commune d'un Adressage complet de tous les domiciles, chemins, rues et routes. **A ce jour, seule une minorité de nos rues sont nommées.** Une adresse comme « Monsieur Dupont, le Chalmieux, 73300 ALBIEZ-MONTROND » ne correspond plus à nos critères de vie moderne.

Et il faut ajouter que la révision de l'Adressage est devenue une disposition légale.

Celle-ci se fait selon des bases méthodologiques communes qui vont jusqu'à définir la syntaxe des dénominations, le processus de référencement et même le nombre de caractères acceptables...

Il y a aussi une liste d'interdits liés au processus de lecture automatique des adresses par les logiciels de reconnaissance optique, ces derniers travaillant maintenant de la droite vers la gauche. Un exemple :

- rue d'en Haut,

- chemin de Pierre Vignet d'en Haut,

ne peuvent plus coexister et doivent être renommés. De nombreux autres cas de confusions possibles sont listés dans les documents normatifs.

En pratique, voilà comment les choses se sont passées chez nous. Dans un premier temps, deux élus se sont portés volontaires pour identifier les rues, chemins et routes à adresser, sur la base des documents IGN, du Cadastre et des photos aériennes. L'accessibilité par véhicule utilitaire a été aussi vérifiée, notamment dans nos hameaux. A ce stade, il n'a pas été question de noms.

Ce travail a été remis à la Poste, mandatée pour animer le Projet Adressage. Nous avons aussi cherché à savoir si d'autres communes ont utilisé une consultation publique pour réaliser l'Adressage. Nous en avons été fortement dissuadés car, quand cela a été tenté, cela s'est toujours mal passé.

La suite du processus a été assurée par un groupe de travail animé par la Poste, auquel ont été conviées deux de nos employées communales. Ce groupe a agi de la sorte :

- préserver au maximum l'existant,

- respecter la réglementation,

- pour les voiries actuellement sans nom (la grande majorité), rester collé au Cadastre,

- et pour les cas où un changement de nom s'imposait, revenir au passé connu ou au Cadastre également.

C'est le résultat de ce long processus qui a été présenté puis voté à l'unanimité au conseil municipal du 9 avril.

La troisième étape va être réalisée par la Poste : chaque maison, chaque immeuble va recevoir un numéro qui correspondra à la distance en mètres par rapport au début de la rue.

Il est tout à fait compréhensif que cette petite révolution soit difficile à accepter par certains, notamment par les riverains des célèbres rues du Chef-Lieu. Mais nous devons nous tourner vers l'avenir et être capable d'accueillir tous nos visiteurs dans des conditions dignes de nos ambitions de développement d'Albiez-Montrond.

Pensez un instant à ce visiteur venant des plaines lointaines, voire de Belgique ou d'ailleurs, qui arrive un vendredi tard dans la nuit après des heures de route pour s'installer dans sa location au fond d'une impasse sans nom et non référencée sur les GPS ?

Eh oui, ceux-là aussi, j'en ai vu venir sonner à ma porte tard le soir pour me demander où était leur location...

LIAISON LES KARELIS – DOMAINE SKIABLE

De nombreuses questions se posent aujourd'hui quant à l'évolution du domaine skiable et du calendrier de réalisation.

Afin de répondre à ces interrogations, le groupe SSIT a créé un site internet : www.albiez2023.com

Vous pourrez y trouver de nombreuses informations régulièrement actualisées ainsi qu'un forum d'échange et une foire aux questions.

A titre de simple exemple sur un sujet d'actualité :

Pourquoi démonter le télésiège de la Vernette ?

« L'accord pris en 2017 avec les partenaires bancaires et institutionnels intègre une restructuration globale du domaine. Cela a permis de retrouver la confiance des établissements financiers, des fournisseurs et partenaires nécessaire à la mise en œuvre des projets d'investissement et d'aménagement de la station. En réponse à cette exigence, la décision a été prise de démonter le télésiège de la Vernette au printemps 2021. Une Grande Inspection devait être réalisée et un report avait déjà été octroyé. Le coût estimatif est de 300.000€. De plus, l'âge de l'appareil et la réglementation en vigueur au niveau national oblige l'exploitant à réaliser cette opération tous les 5 ans. »

Comment sera desservi le secteur de la Vernette pour la saison 2021/2022 ?

« Le projet d'aménagement du secteur de la Vernette consiste à remplacer le télésiège de la Vernette et le téléski difficile du Châtel pour un téléski facile dit de la « Vernette ». Pour que le projet aboutisse rapidement, il faut obtenir les autorisations foncières nécessaires à l'implantation du téléski.

Nous rencontrons actuellement des difficultés à obtenir l'ensemble des autorisations pour pouvoir mettre en service ce téléski à l'hiver 2021/2022. La Commune a engagé une démarche de servitude loi montagne qui permettra de pouvoir faire ses travaux en 2022. Pour la saison 2021/2022, le téléski difficile du Châtel sera maintenu une saison de plus pour permettre à ce secteur de la station d'être desservi à ski. La réalisation du téléski facile de la Vernette est prévue au printemps 2022, une fois les démarches abouties.

Enfin, la piste bleue « Pré Perroux » continuera d'être entretenue et ouverte comme les années précédentes. »

ANIMATIONS DE L'ETE

14 juillet

Concours de sculpture sur bois en bas-relief avec l'association Créartissime et le sculpteur Sébastien Bizel Bizelot - Ateliers pointillisme sur bois pour les enfants
Concert funk de Kool and the Girl au plan d'eau gratuit et feu d'artifice tiré sur le lac !
Restauration et buvette sur place.

18 juillet

Course de caisse à savon avec le Comité des Alpes.
Toute la journée les véhicules créés pour l'occasion s'affronteront dans la descente sécurisée par catégories définies à l'inscription sur place. Ouvert à tous !

24 au 30 juillet

Les Celticimes – Concerts, stages de musique, sessions... Infos <http://celticimes.org>
Le rendez-vous musical de Juillet à ne pas manquer !

25 juillet

Savoyardises, fête de la gourmandise savoyarde
Animations et ateliers culinaires pour les enfants - Fabrication d'un Beaufort en direct
Marché de producteur locaux - Ramassage d'herbes aromatiques - Concours d'épluchage de patates - Soupe géante aux cailloux

25 juillet

Montée Opinel - Course cyclotouriste

1er août

Ravitaillement Course Cyclotouriste de la Madeleine

3 au 5 août

Exposition de Michel LASNIER à la mairie – Gravures au burin et émaux sur cuivre.

8 août

Fête du plan d'eau- Animations pour toute la famille - Restauration et buvette sur place
Spectacle pour enfants et concert - Feu de joie - Bal du Club des sports

15 août

Fête du village - Brocante - Vide Grenier - Concours de pétanque - Baptêmes de voitures anciennes - Baptêmes d'hélicoptère - Animations enfants
Restauration et buvette sur place

BILAN DE LA SAISON D'HIVER

Nous avons demandé à Pascal VIE et Benoit REBUFFEL de dresser un bilan de la saison d'hiver et des conséquences de la crise liée à la COVID 19.

Nous avons produit 72000m³ de neige de culture ce qui représente environ 75% de production par rapport à une saison normale. Nous avons pris la décision dès le début de la saison de limiter la production et vraiment d'assurer au minimum les services afin de limiter les dépenses.

Nous avons embauché tout le personnel saisonnier à la mi-décembre afin de respecter les accords passés entre la branche des Remontées Mécaniques et l'Etat.

Nous avons pendant cette période de présaison effectué tous les travaux de sécurisation du domaine ainsi que toutes les formations nécessaires pour l'ouverture du domaine skiable. N'oublions pas qu'à ce moment-là de l'année nous avons comme date d'ouverture prévisionnelle le 07 janvier 2021.

Le personnel saisonnier a été placé au chômage partiel dès la fin du travail de présaison, nous avons en parallèle assuré en astreinte les secours sur le domaine skiable et quand cela était nécessaire nous avons réalisé les PIDA (1) afin de sécuriser celui-ci. Nous avons entretenu toute la saison les pistes de luge et le circuit des « Contamines ».

Tout ce travail et cette organisation était demandé par l'Etat et les services de la préfecture.

L'Etat a promis aux remontées mécaniques des indemnités à hauteur de 49% de leur chiffre d'affaires moyen des trois dernières saisons. Ce que l'Etat n'avait pas pris en compte, ce sont les statuts juridiques tels que les régies. Dès la fin du mois de décembre un travail de fond a été engagé avec l'appui de DSF (2) afin que l'Etat prenne en compte les régies dans son dispositif d'indemnité aux remontées mécaniques.

Pour les vacances de février, nous avons assuré en lien avec la mairie et l'ESF des activités, ouverture d'un itinéraire de randonnée, ouverture d'une piste pour l'activité du « Snack Gliss », damage de ces circuits.

Le service des pistes était en astreinte journalière, ils ont cependant « ouvert et fermé » les pistes en lien avec ces activités afin de garantir la sécurité de nos clients. Au total sur toute la saison, 1 secours sur piste a été réalisé.

A la fin des vacances scolaires de la zone B, nous avons tous pris la décision de fermer le domaine skiable.

Nous avons par la suite réalisé le démontage du matériel en place sur les pistes puis à ce moment-là, nous avons débauché tous les saisonniers.

Au bout de trois mois de travail et de négociation entre les régies, DSF, Paris et Bruxelles, nous avons eu la bonne nouvelle que nous allions être indemnisé à hauteur de 49% de notre chiffre d'affaires moyen.

A ce jour, nous avons eu la totalité des indemnités promises par l'Etat.

Cette année, nous avons deux grandes inspections de téléportés à réaliser, celle du télésiège des Echaux et celle du télésiège du Grand Loup.

Nous avons pris la décision afin de soutenir également tous nos collaborateurs de réaliser la grande inspection du télésiège des Echaux et de reporter celle du télésiège du Grand Loup à 2022.

Alors que le froid, la neige et le beau temps ont été au rendez-vous cet hiver, nous n'avons pas pu ouvrir le domaine skiable ce qui nous cause une perte d'environ 400K€ cette année.

(1) Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches

(2) Domaines Skiables de France

